

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

26 MARS 2021

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POUGET
N°2021-19**
Objet :**Débat d'Orientation Budgétaire**

Date de la convocation : 05/03/2021
 Nombre de conseillers en exercice : 19
 Nombre de présents : 18
 Nombre de votants : 19

Votes	
Pour	16
Contre	3
Abstention	0

L'an deux mille vingt et un et le onze mars à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de Le Pouget, dûment convoqué, s'est réuni, à huis clos, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thibaut BARRAL, Maire.

Étaient présents : CUTANDA Josette, BOURBOUJAS Françoise, MANDON Eric, BONIOL Karine, BONNET Cendrine, OULLIE Laurent, DESCAMPS Danièle, CORIA Mathieu, FABRE Jean Michel, LAFON Alain, PARRA Christophe, RENOUARD Nathalie, VALERO Fanny, AUGÉ Gérard, CLAVEL Inès, LEMARIE Joëlle, REKKAB Claude

Étaient absents excusés : ALVERGNE Brice (pouvoir à MANDON Eric)

Mme CUTANDA Josette est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente le Débat d'Orientation Budgétaire 2021, joint à la présente.

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE du Débat d'Orientation Budgétaire 2021.

Fait et délibéré, séance du 11 mars 2021
 Le Maire
 Thibaut BARRAL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.





PREFECTURE
DE L'HERAULT
26 MARS 2021
D.R.C.I.
GREFFE - P.F.R.A.

Débat d'orientation budgétaire 2021

Loi de finances 2021

La loi de finances pour 2021 concrétise la mise en œuvre du plan de relance, qui a pour objectif le retour de la croissance économique et l'atténuation des conséquences économiques et sociales de la crise. Elle a été publiée au Journal officiel du 30 décembre 2020.

Le budget de la relance

- **La loi de finances pour 2021 est le budget de la relance.**

Sur les 100 Md€ du [plan de relance](#), plus de 86 Md€ sont financés par l'État. La loi de finances pour 2021 concrétise la baisse de 10 Md€ des impôts de production à compter de 2021, soit 20 Md€ en cumulé sur deux ans.

- Elle ouvre par ailleurs 36,4 Md€ en autorisations d'engagement sur la mission budgétaire « Plan de relance », composée de trois programmes budgétaires correspondant aux grandes priorités du plan de relance :
 - l'écologie (18,4 Md€)
 - la cohésion (12 Md€)
 - la compétitivité (6 Md€)

- 11 Md€ de crédits nouveaux sont par ailleurs prévus sur la mission « Investissements d'avenir » au titre des années 2021 et 2022. Les autres dépenses de relance sont principalement réparties sur le reste du budget de l'État, sur le budget de la sécurité sociale (plan d'investissement prévu dans le cadre du Ségur de la santé), ainsi que dans des opérateurs publics ([Bpifrance](#), [banque des territoires](#)).

Des mesures de soutien massives pour faire face à la crise du Covid19

- Face à la crise, le Gouvernement a mis en œuvre des mesures de soutien massives pour protéger les Français.
- Sous l'effet de ces mesures et de l'impact de la crise sur les recettes publiques, le **déficit public atteindrait 10,2 % du PIB en 2020**, après **2,1 % en 2019** (3 % avec l'effet de la bascule du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi). Il s'établirait à **6,7 % du PIB en 2021**.
- La dette publique augmenterait de près de 20 points en 2020 pour atteindre 117,5 % du PIB, avant de refluer à 116,2 % en 2021.
- Le plan de relance soutiendra la croissance à hauteur de 1,5 point de PIB en 2021. Celle-ci atteindrait ainsi + 8 % en 2021, après une baisse d'activité estimée à 10 % en 2020.

Des mesures de soutien massives pour faire face à la crise du Covid19

- La loi de finances pour 2021 confirme par ailleurs les engagements du Gouvernement en matière de baisse des impôts avec
 - [la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales](#) engagée en 2018
 - [la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés](#).
- En matière de dépenses, la loi de finances pour 2021 s'inscrit donc dans la continuité des priorités du quinquennat et poursuit
 - l'augmentation des crédits du budget au service du renforcement des missions régaliennes de l'État,
 - des dépenses d'avenir sur la recherche et d'éducation,
 - comme du soutien aux plus fragiles.
- Il conforte le sérieux budgétaire voulu par le Gouvernement en poursuivant les chantiers de transformation, notamment dans le domaine du logement, et maintient la stabilité de l'emploi public.

Le premier exercice du budget vert

- ***La loi de finances pour 2021 marque enfin l'engagement du Gouvernement en faveur de la transition écologique.***

La mission « Plan de relance » financera des actions en faveur de l'écologie à hauteur de 18,4 Md€ d'autorisations d'engagement en 2021. La fiscalité environnementale renforce les incitations en faveur des énergies renouvelables, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la lutte contre l'artificialisation des sols.

- ***Il s'agit du premier exercice du budget vert.***

De manière inédite, la totalité des dépenses du budget de l'État et des dépenses fiscales font l'objet d'une cotation indiquant leur impact environnemental (climat, adaptation au changement climatique, ressource en eau, économie circulaire, lutte contre les pollutions, biodiversité). La France est pionnière au niveau mondial dans cette démarche de transparence, qui enrichit l'information du Parlement et des citoyens sur les effets de l'action publique sur l'environnement.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

[En quoi consiste le débat d'orientation budgétaire ?](#)

(banquedesterritoires.fr)

Qu'est ce qu'un débat d'orientation budgétaire?

Le Débat d'orientations budgétaires (DOB) est considéré comme **un préalable au débat budgétaire annuel.**

Il est obligatoire pour une majorité de collectivités territoriales et les Services publics locaux à caractère industriel et commercial (SPIC).

Toutefois, la loi n'en fixe pas de façon précise le contenu.

Rappel méthodologique :

- DOB = obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants. Intégré volontairement dans le règlement intérieur de la commune pour favoriser un temps de travail stratégique en amont du vote du budget.
- Le budget doit être voté au plus tard le 15 avril. Le DOB doit intervenir dans les deux mois précédents le vote du budget.
- Approche volontariste du conseil municipal pour établir conjointement la stratégie budgétaire pour l'année 2021, ainsi qu'une mise en perspective pluriannuelle.

Calendrier du DOB

- Décembre 2020 – janvier 2021 : concertation des commissions de travail et des chefs de services pour évaluation des besoins
- Consolidation du budget, et synthèse des besoins
- 4 et 5 février : préparation du DOB en groupe majoritaire
- 11 février : présentation du DOB en commission finances, ne nécessite pas de délibération

Objectifs de la préparation du DOB

- Considérer le budget communal dans son ensemble : vision globale et transversale
- Approche pédagogique conduisant à un vote du budget « éclairé »
- Analyser la situation des finances communales, en ayant des points de comparaison objectifs
- Evaluer les marges de manœuvre de la commune en matière de fonctionnement et d'investissement
- Croiser la notion de projet et de « capacité à porter » les actions
- Lister les besoins, prioriser et établir des choix stratégiques

Que doit contenir le DOB?

C'est le **règlement intérieur** adopté par l'assemblée délibérante qui **détermine les conditions de déroulement du débat d'orientation budgétaire**. Mais la loi de programmation des finances publiques (LPFP) n° 2018-32 du 22 janvier 2018, dans son article 13, a ajouté une exigence :

A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales **présente ses objectifs concernant :**

1- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur
2- L'évolution du besoin de financement annuel, hors endettement

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

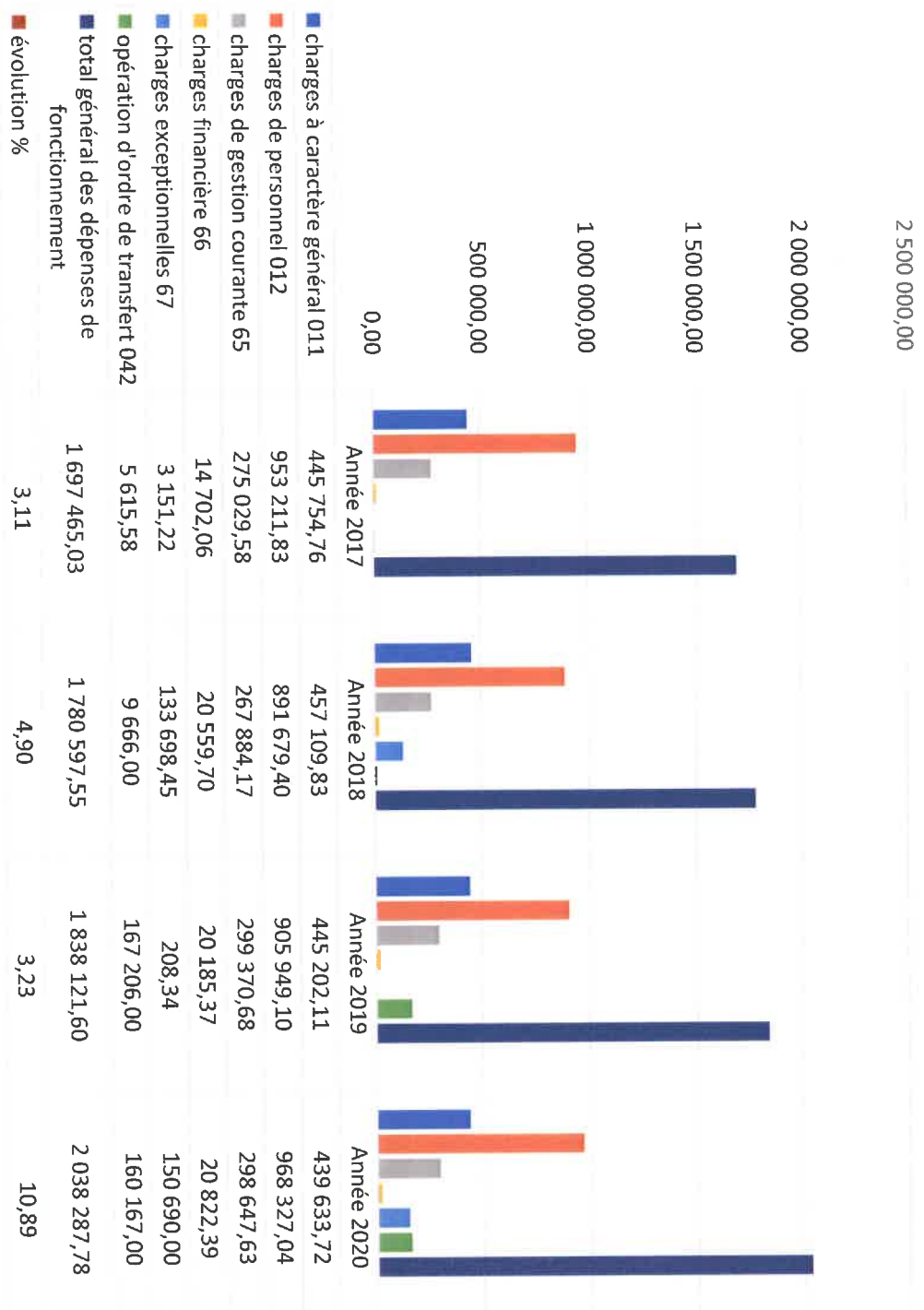
Que doit contenir le DOB?

Depuis l'adoption de la loi NOTRe du 7 août 2015, le débat porte sur le rapport retraçant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, et la structure et la gestion de la dette. L'article D 2312-3 du CGCT détermine le contenu exhaustif de ce rapport. Il doit comprendre :

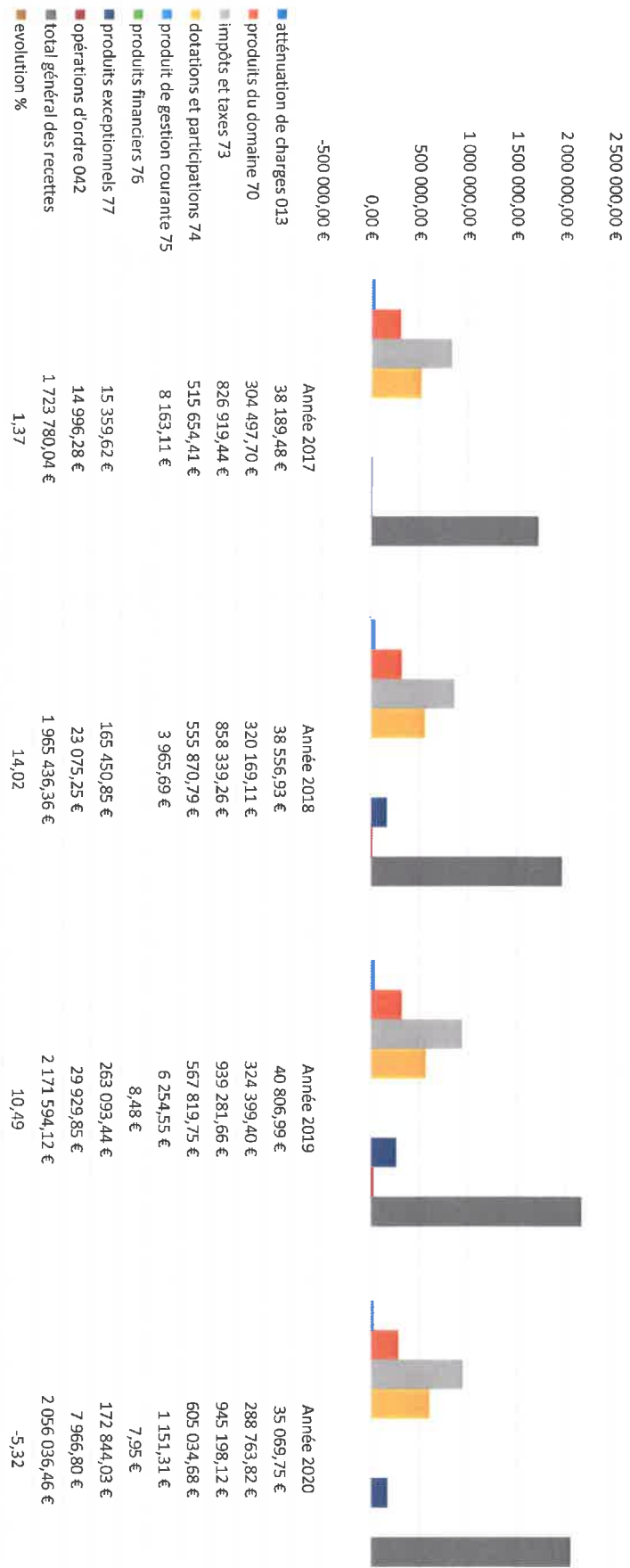
- **Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.** Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre.
- **La présentation des engagements pluriannuels,** notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- **Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.** Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

On note que ces dispositions s'appliquent également aux syndicats mixtes et aux établissements publics communaux.

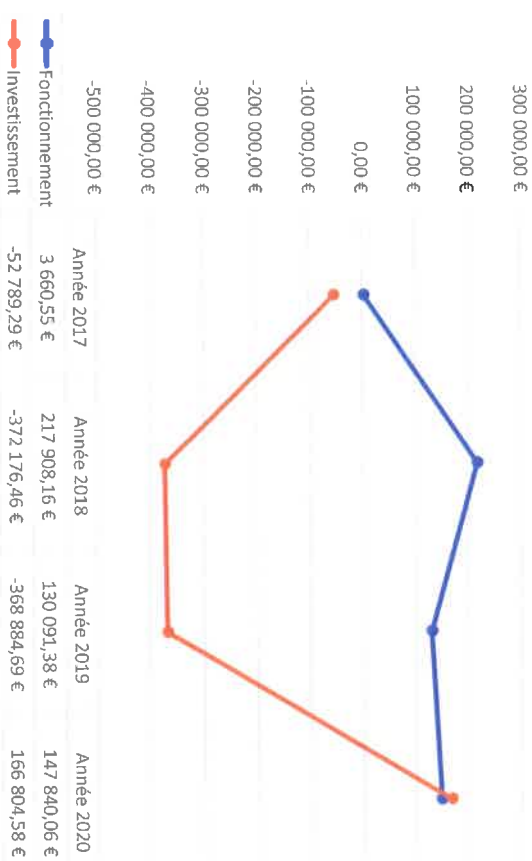
Evolution des dépenses de fonctionnement



Evolution des recettes de fonctionnement



Evolution des résultats



A retenir : l'excédent de fonctionnement ayant été à un niveau très bas en 2017 a une tendance à se maintenir aujourd'hui au dessus des 100 000€.

Cette souplesse est surtout due à la vente du terrain de la Pinède qui a permis une recette de 300 000€.

Cependant sans compter les reports, l'excédent de fonctionnement pour l'année 2020 n'est que de 17 748€. D'autres sources de recettes seront donc à étudier.

Les besoins de financement de ces 3 dernières années en investissement sont surtout expliqués par le chantier du camping et gîte de l'Affénage aujourd'hui fini. L'excédent en investissement pour l'année 2020 est confortable. Afin d'envisager de nouveaux projets, il devra se maintenir et être complété par l'affectation du résultat issue de l'excédent de fonctionnement.

Evolution de la Capacité d'Autofinancement

	2017	2018	2019	2020
Remboursement capital emprunts	46 359 €	56 452 €	57 824 €	65 750 €

La CAF Brute traduit la capacité de la collectivité à financer, par son fonctionnement courant, ses opérations d'investissement (remboursement de dettes, dépenses d'équipement...). Elle permet donc d'évaluer les possibilités réelles de la commune à réaliser ses projets.

La CAF nette représente l'autofinancement de la commune. On y déduit le remboursement de la dette en capital.



Analyse de la CAF : à niveau constant de produits de fonctionnement, plus les charges de fonctionnement augmentent, plus la CAF se réduit. Inversement, à niveau constant de charges de fonctionnement, toute recette de fonctionnement supplémentaire agit positivement sur la CAF.

Situation des Finances au terme du budget 2020 (en consolidation avec la trésorerie)

La commune devrait réaliser un volume global de dépenses de 2 565 957,89€ réparti comme suit :

- Section investissement: 527 670,11€ (déficit 2019 inclus)
- Section fonctionnement: 2 038 287,78€

La commune devrait réaliser un volume global de recettes de 2 880 602,53€ réparti comme suit :

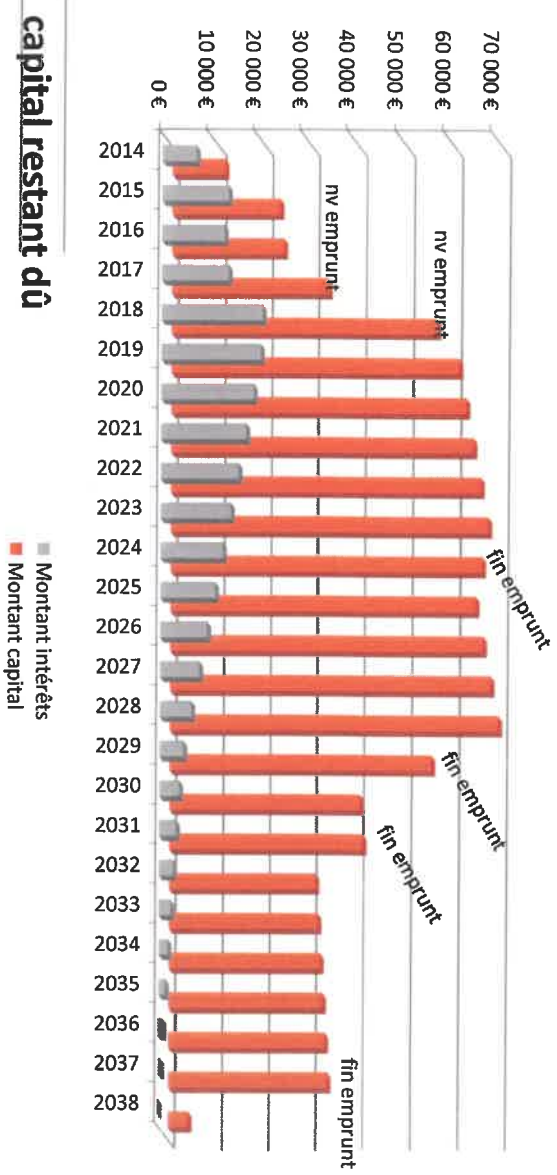
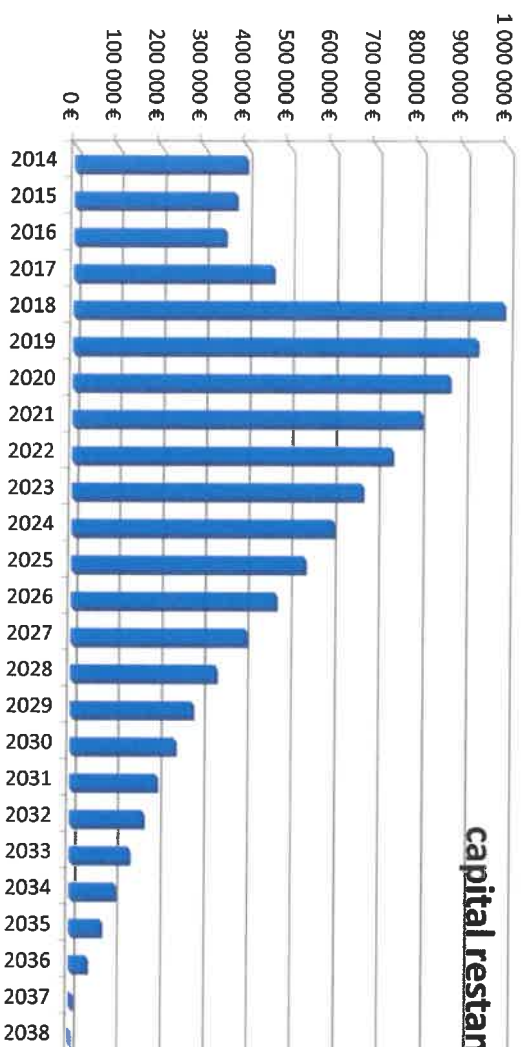
- Section investissement: 694 474,69€
- Section fonctionnement: 2 186 127,84€ (excédent 2019 inclus)

Le résultat couvre le montant de l'annuité annuel de la dette (capital + intérêts) soit 86 601,07€.

La situation sanitaire explique la baisse de l'excédent de fonctionnement en 2020 :

- augmentation des charges de personnel suite aux nouvelles réglementations liées à la crise sanitaire, achats supplémentaires (masques, produits hygiène spécial Covid, aménagement des bureaux...),
- salaires liés à l'activité du camping et gîtes de l'Affénage totalement supporté par le budget communal,
- baisse des recettes communales.

La Dette



Les orientations du budget communal 2021

Structure de la dette et virement à la section d'investissement

Dettes / population
capital restant dû au 31/12 de l'exercice

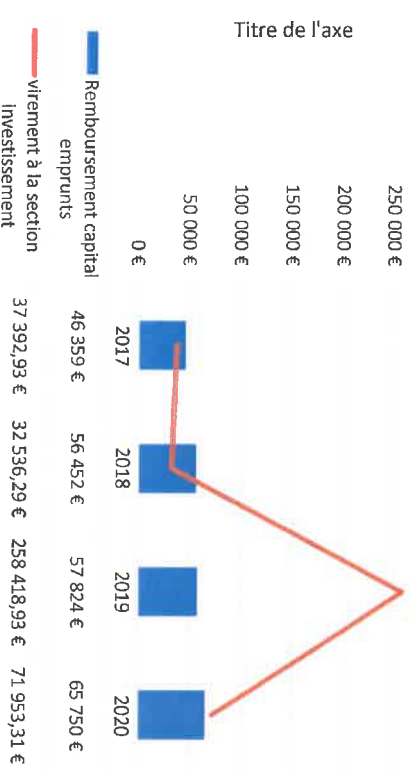
Données strate

2018	2019	2020
483 €	453 €	414 €

628 €

Note : l'endettement de la commune s'inscrit dans des valeurs moyennes, et permet d'envisager de nouveaux investissements. Néanmoins, il est fondamental de préserver un virement à la section d'investissement au niveau actuel sous peine de gréver la capacité d'emprunter de la commune.

Ce virement (chapitre 023 en dépense de fonctionnement et chapitre 021 en recettes d'investissement) représente l'autofinancement dégagé au titre de l'exercice considéré. Il doit être à minima égal au remboursement de l'annuité d'emprunt en capital.



Vers un plan pluriannuel :

- PP Fonctionnement : au préalable, il faudra mettre en place une comptabilité d'engagement avant d'entrevoir un plan pluriannuel de fonctionnement.
- PP Investissement : au préalable, il faudra établir un chiffrage de tous les grands projets envisagés pendant le mandat. La réalisation d'étude, dans un premier temps, permettra d'élaborer un premier plan.

Les orientations budgétaires envisagées (à discuter lors de la réunion du 11 février)

Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement

Fonctionnement dépenses

011	Charges à caractère général	532 400,00 €
012	Charges de personnel	1 025 500,00 €
65	autres charges de gestion courante	311 353,10 €
66	Charges financières	19 000,00 €
67	autres charges exceptionnelles	7 000,00 €
042	opérations d'ordre	9 666,00 €
023	virement à la section investissement	98 830,96 €
	total	2 003 750,06 €

Fonctionnement recettes

002	excédent reporté	147 840,06 €
042	opération d'ordre	15 000,00 €
70	produits propre commune	324 700,00 €
73	produits des impôts	918 500,00 €
74	dotations	573 000,00 €
75	produits gestion courante	5 500,00 €
76	produits financiers	110,00 €
77	produits exceptionnels	4 100,00 €
013	remboursement frais personnel	15 000,00 €
	total	2 003 750,06 €

Investissement dépenses

040	opération d'ordre	15 000,00 €
1641	remboursement capital emprunt	64 500,00 €
2051	logiciels informatique	4 000,00 €
2184	mobilier médiathèque	5 500,00 €
	total	89 000,00 €

Investissement recettes

001	excédent reporté	160 023,82 €
021	virement de la section fonctionnement	98 830,96 €
040	opération d'ordre	9 666,00 €
10222	ctiva	10 000,00 €
10226	taxe aménagement	35 000,00 €
1323	faic 2018 et 2019	16 000,00 €
1328	subvention CCVH mobilier et aire de remplissage	9 500,00 €
	total	339 020,78 €

Une vigilance sur les recettes

Des paramètres qui font aujourd'hui l'objet d'incertitudes :

- Dotation Globale de Fonctionnement

	2018	2019	2020
DGF (7411)	154 872 €	153 715 €	164 945 €

- Suppression de la taxe d'habitation

La taxe d'habitation a été modifiée par la loi de finances pour 2018. Depuis 2018, elle baisse progressivement pour 80 % des Français, qui ne la payent plus à compter de 2020. Pour les 20 % des ménages restants, la suppression de la taxe d'habitation se déploiera jusqu'en 2023, date à laquelle plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

La suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales se traduira pour les communes par une perte de ressources qui sera compensée par un transfert à leur profit de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Pour autant, le montant transféré à chaque commune ne sera pas nécessairement équivalent au montant de TH sur les résidences principales auparavant perçu. Aussi, conformément à l'engagement pris d'une compensation à l'euro près, la loi de finances pour 2020 prévoit de mettre en place un dispositif d'équilibrage permettant de neutraliser la sur-compensation, lorsque la commune recevra un produit de TFPB supérieur au produit de TH sur les résidences principales, ou la sous-compensation dans le cas inverse.

Optimisation des dépenses et des recettes : un potentiel à explorer

Il existe plusieurs leviers:

- Valorisation du foncier communal : parcelles agricoles, appartements municipaux, location de salles... (location de 4 logements vacants avec un loyer moyen de 700€, recette supplémentaire sur une année 33600€...)
- Prix des prestations qui n'ont pas été réindexés depuis longtemps : garderie, centre de loisirs...
- Politique énergétique : isolation des bâtiments (décret tertiaire entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2019), conversion LED, extinction éclairage public...
- Optimisation contractuelle : *assurances, emprunts, énergie, téléphonie*
- Travail en collaboration avec la DGFiP sur l'optimisation fiscale (catégories des biens)

Note : le levier traditionnel de la fiscalité, avec la suppression de la taxe d'habitation, laisse désormais des marges de manœuvres assez faibles (TFB et TFNB).

Des opportunités à saisir

- Plan de relance : mais nécessité de s'engager dans ses axes de travail
- Mutualisation CCVH
- Bourg centre: opportunités financières du financement « bonifié »
- fonds privés

Note: des fonds privés pourraient financer un projet orienté sur la politique sociale : projet intergénérationnel, les personnes âgées, la jeunesse, les publics fragiles...

Axes de réflexion : CCAS, résidence sénioriale, maison médicale, espace jeunesse...

A court terme : privilégier la préservation de l'existant aux nouvelles réalisations

- Entretien des bâtiments et du patrimoine communal
- Sécurité
- Circulation et stationnement
- Maintien du niveau de qualité des services publics
- Environnement et cadre de vie : végétaliser, salubrité publique, faire évoluer les comportements
- Mise en perspective : réaliser les études préalables aux nouveaux projets d'investissement

A moyen terme: des projets structurants

- Groupe scolaire (cantine, salles de classes...)
- Pôle sportif et nouvelle centralité (cf étude urbaine à venir, plan de circulation et de stationnement)
- CCAS
- Restauration des voiries communales

Une philosophie globale qui pourrait être la suivante:

- Amortir les pertes années 2020 liées au COVID (recettes en baisse, dépenses supplémentaires, lancement camping,...)
- Incertitude sur 2021 : suite du COVID, effet de cisaillement au niveau des partenaires financiers
- Evolution de la fiscalité avec suppression de la TH sans connaissance précise du niveau de compensation et de ses modulations dans le temps
- Diminution du taux d'épargne brute des principaux partenaires financiers : capacité à financer des projets moindres
- Consolider le budget, sécuriser dans l'optique de lancer des investissements structurants par la suite
- S'inscrire au maximum dans les axes du plan de relance de l'Etat (vision stratégique financeur)
- Saisir les opportunités : plan de relance, bourg centre, fondation de France...

SYNTHESE

Note: Au regard des différentes indications, la commune doit s'inscrire dans une logique de sécurisation du budget à travers

- la maîtrise des dépenses de fonctionnement*
- l'optimisation des recettes à court terme. Cela permettra de consolider le budget dans la perspective de lancer des investissements structurants à moyen terme.*

Cette étape de consolidation permettra de garantir un virement à la section d'investissement à un niveau suffisant en fin d'exercice, et de mobiliser les emprunts nécessaires pour déclencher les projets structurants.

- D'une façon générale, les recettes globales de fonctionnement se maintiennent (sans prendre en compte la perte des recettes périscolaires dues au premier confinement), mais une rigueur est impérative en matière de dépenses globales de fonctionnement afin d'augmenter l'excédent de fonctionnement de fin d'exercice .
- Des décisions devront être réfléchies par la Municipalité afin de trouver des recettes supplémentaires à celles déjà existantes qui sont à maintenir. La propreté, le cadre de vie, l'entretien, l'environnement et la protection du patrimoine, l'amélioration de la qualité de vie des Pougétois restent cependant une priorité.

